



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-098 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, J. ROBERT.

**Absent :** C. BADREDDINE.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Mutualisation du logiciel métier «Marco-Web» - Nouveaux modules**

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** La délibération n°2017-126 du 22 novembre 2017 a autorisé la mutualisation du logiciel de rédaction de marchés publics Marco Web de l'éditeur AGYSOFT entre les services de la Ville de Voiron et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Cette mutualisation du logiciel Marco Web a été formalisée par une convention qui prévoit les modalités pratiques et financières.

Ainsi depuis 2017, la Ville de Voiron dispose de l'accès au module « Rédac ».

Aujourd'hui, dans un souci d'efficacité, elle souhaite disposer de trois modules supplémentaires :

- Procédure
- Suivi Administratif des Marchés (SAM)
- Suivi Technique et Financier (STF).

L'acquisition de ces trois modules supplémentaires s'élève à 1.387,80 € HT, TVA en sus.

Le montant annuel des frais liés à la maintenance de ces nouveaux modules est de 339,24 € HT, TVA en sus.

... / ...

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du 19 septembre 2018.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la souscription de modules supplémentaires au logiciel métier Marco-Web,
- D'accepter les termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT